



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 18 MARS 2024

N°2024-09

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi dix-huit mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 11/03/2024

Date d’Affichage : 11/03/2024

Présents : Mesdames Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Yoane MARTINIÈRE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Tony GRENET donne son pouvoir à Yoane MARTINIÈRE,
Christelle BEGEAULT donne son pouvoir à Florence GUILLEMOTO,

Secrétaire : Jeannine PASCAULT

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : Approbation du budget principal de la commune pour l'exercice 2024.

Monsieur le Maire présente le budget principal de la commune pour l'exercice 2024.

En dépenses et recettes de fonctionnement, le budget principal de la commune 2024 s'équilibre à 837 481,01 €.

Un virement de 192 112,51 € est prévu pour alimenter la section d'investissement, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 565 316,82 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

➤ **ADOPTE** le budget principal de la Commune

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 18 mars 2024

AR Prefecture

086-218601862-20240318-2024_09-DE
Reçu le 19/03/2024
Publié le 19/03/2024



Le Maire, Géry WIBAUX

Géry Wibaux